



PUBLIE LE 20 DEC. 2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2024-184

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 05 décembre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DP
N°129 SISE 7 RUE JULES APPERT

Rapporteur : Mme Tatiana SAUSSEREAU

Direction et Service : SAAJ - Service des Assemblées et Affaires Juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme ARRON, M DUBUS, Mme ABCHICHE, M GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. DUVERGER, M. BOULAY, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme FORHAN, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. SUDRE, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à Mme AMAR)
M CHATAUD (donne procuration à M. PICOT)
Mme BERTRAND (donne procuration à M. PESSOA)
M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER)
M. RIBEIRO (donne procuration à M GOUPIL)
M. PARLOUAR (donne procuration à Mme FORHAN)
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE)
Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BASTIN)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)
M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX)
Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
Mme CIPRIANO (donne procuration à Mme CARPE)
M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL)
Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO)
M. SY (donne procuration à M. MAILLER)

Secrétaire de séance : M. GAUDIÈRE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 32
Nombre de procurations : 17
Nombre de votant(e)s : 49

SAAJ - Service des Assemblées et Affaires Juridiques

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Plan local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération n°2018-205 en date du 19 décembre 2018 approuvant le contenu du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du QPV Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne, signé le 5 février 2019 ;

Vu la délibération n°2024-062 en date du 15 mai 2024 approuvant l'acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°129 sise 7 rue Jules Appert ;

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 19 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la 2ème commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi - Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles - Artisanat - Tourisme émis lors de sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies, émis lors de sa séance du 3 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la 3ème commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements - Sécurité - ASVP, émis lors de sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la 5ème commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective - Enfance - Petite enfance - Jeunesse - Bâtiments communaux - Droits des femmes, émis lors de sa séance du 2 décembre 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Le protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé s'est fixé comme objectifs de :

- Favoriser les liens inter-quartiers et la mixité fonctionnelle,
- Restructurer durablement les espaces et l'offre d'équipements publics afin de renforcer l'attractivité du secteur.

La Commune a la volonté de reconstruire le groupe scolaire Jacques Solomon à l'interface des quartiers du Bois l'Abbé, des Mordacs et de Coeuilly afin de favoriser notamment la mixité sociale en milieu scolaire et de renforcer l'ouverture du quartier

sur la Ville en restructurant la voirie d'entrée de quartier située entre l'avenue Salvador Allende et l'avenue Boileau.

La parcelle cadastrée section DP n° 129 d'une superficie d'environ 311 m² sise 7 rue Jules Appert se situe dans le périmètre de ces aménagements.

Un accord avait alors été trouvé pour un montant de 580 000 € HT.

Toutefois, le propriétaire souhaite dorénavant profiter d'un différé de jouissance.

Par conséquent, un nouvel accord est intervenu entre la ville et les propriétaires pour une acquisition de la parcelle susmentionnée aux conditions suivantes :

- Prix d'acquisition de 580 000 € HT,
- Jouissance différée ne pouvant dépasser le 30 octobre 2025 contre remise d'un séquestre de 87 000 € et une indemnité de 200 € par jour de retard dans la libération des lieux.

après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : MODIFIE l'article 1 de la délibération n°2024-062 comme suit :

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°129 d'une superficie d'environ 311 m² sise 7 rue Jules Appert aux conditions suivantes :
- Prix d'acquisition de 580 000 € HT,
- Jouissance différée ne pouvant dépasser le 30 octobre 2025 contre remise d'un séquestre de 87 000 € et une indemnité de 200 € par jour de retard dans la libération des lieux.

ARTICLE 2 : MODIFIE l'article 4 de la délibération n°2024-062 comme suit :

- **DIT** que la dépense correspondant à l'acquisition et aux frais d'acte est inscrite au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 3 : DIT que les autres articles restent inchangés.

à la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN

7 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER,
M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV
4 abstentions,
M. Sylvain SOLARO, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOU, Mme Fily KEITA-GASSAMA

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
M. Bernard GAUDIÈRE

